COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'YERRES

19 Janvier 2022

ORDRE DU JOUR

- Nouveaux membres et modifications au sein de la CLE
- Retour sur les derniers avis rendus
- Présentation du rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres
- Point d'avancement sur le PAPI de l'Yerres
- Points divers

Nouveaux membres et modifications au sein de la CLE

- **Préfecture d'Ile-de-France** : Madame Magali JOURNET représente le Préfet de la Région Ile-de-France à la suite du départ de Madame Marie-Laure HÉRAULT ;

- **Conseil Départemental du Val-de-Marne** : Monsieur Patrick FARCY rejoint la CLE suite au départ de Monsieur Didier GUILLAUME ;

- **Conseil Régional d'Ile-de-France** : Madame Sylvie CARILLON a été réélue pour représenter le Conseil Régional.

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
6 Octobre 2021	PC 077 336 21 00017 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la protection des zones humides et sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards) et l'aléa inondation.
6 Octobre 2021	PC 077 336 21 00019 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la protection des zones humides et sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards).
6 Octobre 2021	PC 077 336 21 00020 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	
8 Octobre 2021	PLU de Champeaux	**Avis favorable** sous réserve de la prise en compte des éléments complémentaires évoqués dans l'avis.
29 Octobre 2021	SCoT Métropole du Grand Paris (version Septembre 2021)	Les modifications apportées sont en grandes parties sur des prescriptions traitant du développement urbain et non de la thématique environnement. Par conséquent, **les remarques de la CLE sont les mêmes que celles transmises lors de la précédente consultation.**

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
29 Octobre 2021	CU 077 336 21 00007 – Création de trois maisons individuelles sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	**Avis favorable.** Il a cependant été fortement recommandé de prendre en compte les remarques formulées sur les zones humides et le risque inondation. Il a également été recommandé de ne pas mettre en place de projet d'aménagement sur une des parcelles afin de préserver le boisement humide.
1er Décembre 2021	AVIS INFORMEL - DAE ZAC des sources de l'Yerres sur la commune de Rozay-en-Brie	**Avis favorable** sous réserve de la prise en compte des préconisations relatives à la gestion des eaux pluviales. **Transmission du dossier pour avis dans le cadre de la procédure d'instruction à prévoir en 2022.**
23 Décembre 2021	PC 077 122 21 00052 - Création d'un ensemble immobilier de 3 habitations sur la commune de Combs-la-Ville	**Avis défavorable.** Incompatibilité du projet avec l'article 5 du règlement du SAGE. Les bâtiments sont localisés au moins en partie sur la bande inconstructible délimitée par la limite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de part et d'autre des berges de l'Yerres.

Porter à Connaissance (révision de PLU) :

- Nangis (28 Octobre 2021) ;
- Coutevroult (15 Novembre 2021) ;
- Jouy-le-Châtel (24 Novembre 2021).

Rappel du contexte

Rapport du garant sur la concertation préalable du public

BASE LÉGISLATIVE

Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

DÉFINITION

Débattre →

- Opportunité
- Objectifs
- Principales orientations
- Enjeux socio-économiques
- Impacts environnementaux

+ modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable

EN QUOI LA CLE EST-ELLE CONCERNÉE ?

La procédure de concertation préalable s'applique aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale.

⇒ en conséquence, la concertation préalable doit systématiquement être organisée au cours de la révision du SAGE.

RÔLE DU GARANT

LA MISSION DU GARANT EST DE VEILLER À LA BONNE TENUE ET À LA SINCÉRITÉ DE LA CONCERTATION

- ✓ force de proposition en termes de méthode de débat en tant que facilitateur du dialogue ;
- ✓ veille à ce que tous les éléments du projet soient communiqués et débattus en toute transparence.

LE RÔLE du garant n'est PAS de :
-Défendre un projet
-De porter un avis sur le projet

Il doit garantir :

- L'accès à l'information sous toutes ces formes,
- Des réponses complètes et sincères,
- La **transparence** des échanges et leurs restitutions,
- **L'équivalence,** tous les arguments se valent dans le temps du débat et doivent être traités avec la même importance,
- **L'argumentation,** ce qui compte c'est l'argumentation et tous les intérêts doivent pouvoir être représentés ;
- Le garant est ainsi à la fois un prescripteur, un facilitateur, un observateur de la concertation. Il est indépendant et neutre.

Il n'est pas choisi par le maître d'ouvrage.

RAPPORT DU GARANT SUR LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

I. DATES CLÉS DE LA CONCERTATION

II. MOYENS MIS EN ŒUVRE

III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

IV. RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

V. AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS

DATES CLÉS DE LA CONCERTATION

14 mai 2021

Saisine CNDP

Désignation garant

Décision n°2021/77/SAGE YERRES/1 :
M. Patrick NORYNBERG est désigné garant de la concertation préalable sur le projet de revision du SAGE de l'Yerres

2 juin 2021

Fin juin – début juillet 2021

Définition des modalités de concertation

Premiers entretiens/échanges avec les acteurs

Du 22 septembre au 25 novembre 2021

Dates de la concertation

Finalisation et publication du bilan de la concertation

Fin décembre 2021

Rédaction du rapport

Présentation du bilan de la concertation au bureau de la CLE le 13 janvier 2022 et à la CLE le 19 janvier 2022

MOYENS MIS EN ŒUVRE

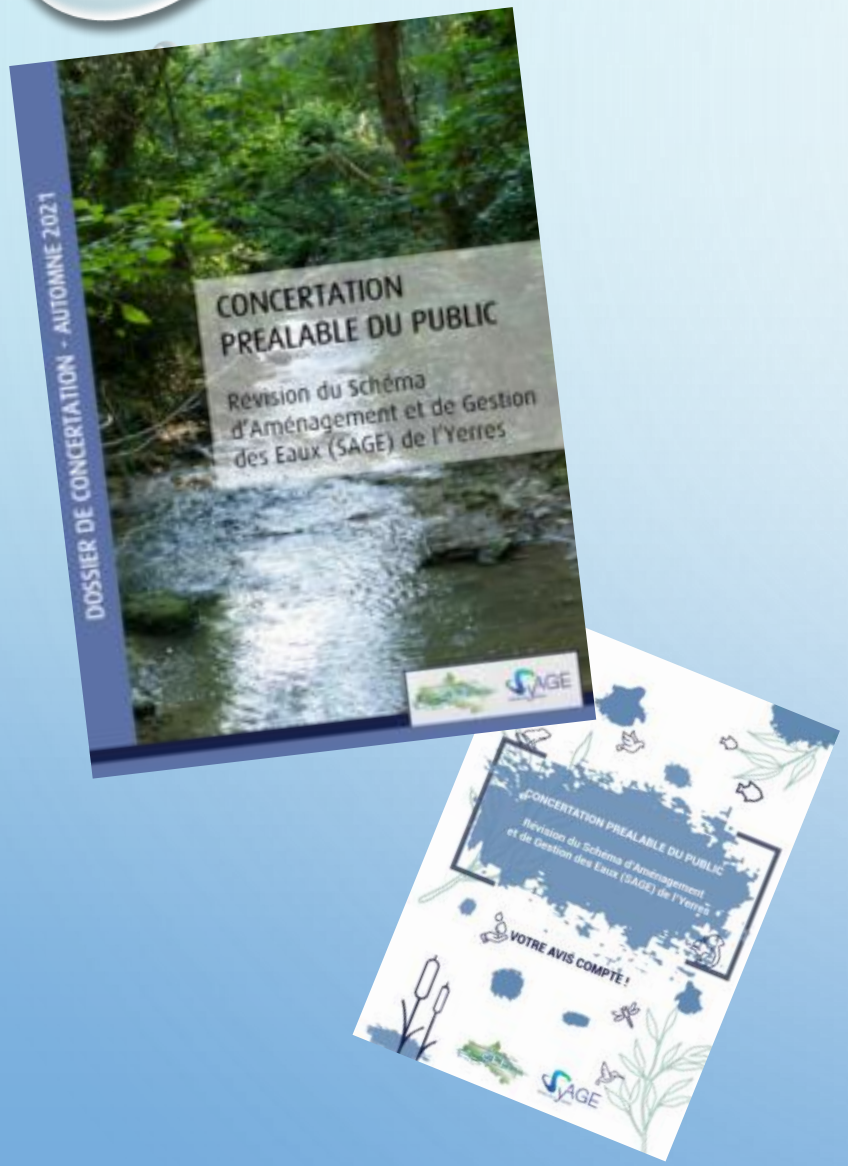

DOCUMENTS DE LA CONCERTATION

- ☛ 5 000 exemplaires du dossier de concertation et environ 4 900 distribués ;
- ☛ 10 000 dépliants distribués ;
- ☛ Affiches mises à disposition des communes ;
- ☛ 2 panneaux d'informations posés et accessibles durant les évènements ;

SITE INTERNET DU SYAGE

- ☛ Portail dédié à la révision du SAGE (documentation en ligne) ;
- ☛ Questionnaire ;
- ☛ Foire aux questions ;
- ☛ Formulaire de contact ;

CAHIERS DE CONCERTATION

- ☛ 2 cahiers disponibles lors des stands éphémères et évènements de concertation ;
- ☛ 2 cahiers dans les locaux du SyAGE à Montgeron et Rozay-en-Brie.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les évènements de concertation

STANDS ÉPHÉMÈRES

- ☛ Vendredi 1er octobre matin au marché de Vigneux-sur-Seine ;
- ☛ Dimanche 3 octobre à la fête de l'environnement de Villeneuve-Saint-Georges ;
- ☛ Mercredi 6 octobre matin au marché de Yerres ;
- ☛ Mercredi 13 octobre matin au marché d'Ozoir-la-Ferrière
- ☛ Jeudi 14 octobre matin au marché de Villecresnes ;
- ☛ Vendredi 15 octobre matin au marché de Brie-Comte-Robert ;
- ☛ Mardi 19 octobre matin au marché de Brunoy ;
- ☛ Mercredi 20 octobre matin au marché de Tournan-en-Brie (rue du Moulin).

→ **Les stands ont permis d'aller à la rencontre des habitants, de les informer sur les modalités de la concertation sur la révision du SAGE et d'apporter des réponses à toute autre question en lien avec le SAGE de l'Yerres.**

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les évènements de concertation

LA CONFÉRENCE DE PRESSE

- **Mercredi 22 septembre à Combs-la-Ville** – 16 participants extérieurs ;

LES VISITES DE SITE :

- **Jeudi 7 octobre à Soignolles-en-Brie** - Seule présence de l'association de pêche organisatrice ;
- **Jeudi 14 octobre à Epinay-sous-Sénart** -13 participants au total ;
- **Mercredi 10 novembre à Combs-la-Ville** -11 participants au total ;

LES RÉUNIONS PUBLIQUES :

- **Jeudi 7 octobre à Soignolles-en-Brie** - Quelques participants institutionnels, réunion annulée ;
- **Jeudi 14 octobre à Epinay-sous-Sénart** -13 participants au total ;
- **Mercredi 10 novembre à Combs-la-Ville** -15 participants au total ;

LES FORUMS :

- **Samedi 23 octobre à Epinay-sous-Sénart** -14 participants au total ;
- **Lundi 22 novembre à Fontenay-Trésigny** - 8 participants au total mais une seule habitante ;
- **Jeudi 25 novembre à Combs-la-Ville** - 25 participants au total (dont 5 en visioconférence).

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Supports d'information

Diffusion de l'information à l'externe :

- Dépliants et dossiers de concertation envoyés dans les mairies et diffusés sur les différents évènements ainsi que sur le site internet du SyAGE ;
- Information sur panneaux lumineux et les sites internet de quelques villes ;
- Information publiée dans quelques journaux municipaux papier ou numérique (Epinay-sous-Senart, Combs-laVille, Brunoy, Soignolles-en-Brie, Montgeron, etc.) ;
- Des articles publiés dans la presse locale : 94citoyens.com, le-républicain.fr, le journal du Grand Paris.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Visites de sites

DÉROULÉ DES VISITES

L'ensemble des thèmes liés à l'eau ont été abordés :

- La gestion des eaux pluviales ;
- L'assainissement ;
- Les inondations ;
- La préservation des zones humides ;
- La préservation des zones d'expansion des crues ;
- La préservation de la biodiversité ;
- Les sources de pollutions ;
- Le fonctionnement hydraulique de la rivière ;
- Les projets de réouverture des cours d'eau.

Visite d'aménagements fondés sur la nature pour la gestion des eaux pluviales à Epinay-sous-Senart

Visite du site restauré (continuité écologique et hydromorphologie) à Soignolles-en-Brie

Visite du site réhabilité de la couture à Combs-la-Ville

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Réunions publiques

OBJECTIFS DES RÉUNIONS

- Présenter au grand public de projet de manière claire et transparente ;
- Présenter le contexte et les objectifs du projet ;
- Présenter le calendrier du projet ;
- Présenter les impacts du projet (environnementaux, socio-économiques, …) ;
- Présenter la démarche de concertation mise en place ;
- Répondre aux interrogations des habitants, usagers et associations présents ;
- Recueillir les avis et propositions.

DÉROULÉ DES RÉUNIONS

Introduction d'un élu ou membre de la CLE et mot du garant, puis présentation du projet par les agents du SyAGE ou l'animatrice de la CLE suivi par un débat avec les participants.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Forums

DES ÉCHANGES ORGANISÉS AUTOUR DE TROIS GRANDES THÉMATIQUES :

- **TABLE 1 :** Les projets « fondés sur la nature » constituent souvent une rupture technique avec les pratiques historiques mais qu'en est-il du point de vue de leur inscription dans le territoire : en quoi ces projets peuvent-ils modifier la physionomie de votre ville/votre quartier/votre cadre de vie ?

- **TABLE 2 :** Le SAGE révisé affiche une volonté de s'appuyer sur des démarches participatives pour s'assurer que les projets « fondés sur la nature » soient le plus multifonctionnels possible : qu'est-ce qui motiverait les habitants pour participer aux projets du SAGE, quel type de mobilisation participative serait à développer ?

- **TABLE 3 :** Y-a-t-il des endroits où ce type de projet pourrait être mis en place avec une forte ambition écologique et une forte valorisation sociale ?

DÉROULÉ DES RÉUNIONS

Ces forums ont été animés par le bureau d'études AScA en présence des équipes du SyAGE et l'animatrice de la CLE. Ils ont permis de recueillir de nombreuses propositions des participants.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Retours des participants

QUESTIONNAIRE

12 réponses au questionnaires. Les participants ont trouvé la démarché intéressante mais ne se sont pas senties légitimes à proposer des idées.

CAHIERS DÉDIÉS À LA CONCERTATION

31 observations ont été notées dans les registres pendant la durée de la concertation (20 commentaires dans le cahier n°1 et 11 commentaires dans le cahier n°2).

REGISTRES PAPIERS DANS LES LOCAUX DU SYAGE

2 avis et contributions émis dans les cahiers mis à dispositions dans les locaux du SyAGE avec les dossiers de concertation.

Les retours des participants peuvent être consultés sur le site du SyAGE : http://www.syage.org/revision-du-sage/

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

I. Besoin de nature et de sa préservation

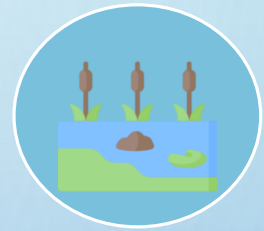

II. Préserver, restaurer, recréer des zones humides

III. Prévenir les risques d'inondations

IV. Rechercher la meilleure qualité de l'eau et améliorer la gestion des eaux usées

V. Améliorer les relations avec les agriculteurs

VI. Améliorer la communication et l'information

VII. Besoin de participer et de s'impliquer

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Besoin de nature et de sa préservation

« Je souhaite voir des berges naturelles. J'aimerais également être alertée en cas de montée des eaux. Il faut améliorer la qualité des eaux, et avoir une eau saine et potable. » Habitante de Villeneuve-Saint-Georges

« Je suis pour l'environnement, la verdure et les oiseaux parmi d'autres. » Habitante de Vigneux-sur-Seine

« Il reste des berges sauvages où la nature est reine et il faut que ça le reste... L'Yerres et la Seine peuvent être très agréables. De nouveau des nénuphars sur la Seine et de jolies carpes ! » Habitant de Yerres

« Continuons le combat de préservation de nos rivières et leurs abords. » Habitant de Férolles-Atilly

« Je souhaite un aménagement minimum des berges ainsi que la mise en place d'ateliers pédagogiques ponctuels. » Habitante de Vigneux-sur-Seine

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Préserver, restaurer, recréer des zones humides

☛ Souhait de pouvoir **consulter l'information** (éléments d'étude, données cartographiques) ;

☛ Nécessité de prendre en compte les **zones humides impactées de moins de 1 000 m2** et de travailler sur des solutions compensatoires ;

☛ **Favoriser les solutions fondées sur la nature** plutôt qu'avoir recours à des solutions « traditionnelles » ;

☛ Besoin de renouveler les efforts de **pédagogie avec les publics.**

*« Il y a beaucoup d'ambiguité sur la gestion des zones humides : il faut des **précisions sur les catégories 1, 2, 3**. Il faut une **cartographie des zones humides qui s'impose aux PLU**, principalement sur l'aval, qui est la zone la plus urbanisée. Actuellement, **l'étude des zones humides est laissée aux promoteurs**, avant de construire, qui vont confier cette étude à un cabinet privé. » Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres*

→ Les avis de la CLE sur les PLU du territoire sont fondamentaux et restent un levier efficace.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Prévenir les risques d'inondations

☛ Nécessité de « **redonner de l'espace à l'eau** » en aménageant des zones d'expansion des crues et à travers des moyens techniques impactant le moins possible la continuité écologique, les milieux naturels et l'aval des territoires ;

☛ Nécessité **de redonner à la rivière sa nature d'origine** afin de **limiter l'impact des évènements climatiques** qui sont de plus en plus fréquents et intenses ;

☛ **Mettre en place des projets multifonctionnels.**

« Il y a eu un problème important de ruissellement il y a deux ans à Ozoir. Il est donc important de réaliser des travaux de désimperméabilisation. » Habitant d'Ozoir-la-Ferrière

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Rechercher la meilleure qualité de l'eau et améliorer la gestion des eaux usées

☛ Volonté de certains participants à contraindre les communes à respecter certaines règlementations et notamment le règlement du SAGE dans les documents d'urbanisme ;

« Le SyAGE n'a pas compétence, il n'y a pas de cartes, on en parle pas dans les PLU. Les études de sol doivent être obligatoires et communicables en amont des permis de construire et associées au permis de construire. » Collectif Crosne Nature Environnement

☛ Volonté de certains participants à ce que les règlementations nationales et arrêtés préfectoraux relatif à la qualité des eaux soient renforcés et bien appliquées (classement des cours d'eau de la préfecture, classement de la partie amont de la Vallée de l'Yerres).

« Il faut veiller à ce que tout soit bien réglementé et contrôlé. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de contrôles sur le territoire sur la qualité de l'eau, les rejets, les canalisations, les projets d'aménagement. » Habitant d'Ozoir-la-Ferrière

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Améliorer les relations avec les agriculteurs

☛ Plusieurs interrogations des participants sur les rapports entre le SyAGE et le monde agricole ;

☛ Des inquiétudes exprimées vis-à-vis du monde agricole…

« Où sont disponibles les informations sur la qualité de l'Yerres ? Face aux pressions politiques et au lobby agricole, on arrivera jamais à proposer des solutions naturelles. »

☛ … Mais également des agriculteurs concernés, qui s'intéressent aux solutions pour améliorer la qualité des cours d'eau.

« Il faut proposer une stratégie consistant plutôt à ne pas imposer des projets aux agriculteurs, mais à se concerter avec eux, leurs proposer des projets et non les imposer et ensuite co-construire ces projets pour que chacun y trouve son compte. »

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Améliorer la communication et l'information

☛ Mise en évidence d'une **confusion chez les participants vis-à-vis de la démarche de concertation ;**

« Concrètement, sur quoi doit-on réagir pour cette concertation ? Où peut-on trouver les informations sur les projets du SyAGE ? Où peut-on trouver des informations pour les riverains par rapport aux eaux pluviales ou à l'assainissement ou encore d'autres travaux ? »

☛ Mise en avant des participants sur le **manque de communication du SyAGE sur ses projets et ses études.**

Plusieurs pistes d'améliorations proposées :

- Mettre en place une réunion annuelle pour échanger sur les actions prévues dans l'année avec les associations ;
- Faire davantage de pédagogie auprès du grand public pour améliorer l'acceptabilité des projets ;
- Renforcer la mission des SAGE.

« Plus le citoyen sera sensibilité et informé, plus il respectera et défendra son environnement. Il faut renforcer la mission des SAGE : intervention sur les échanges et transmission d'informations avec la sensibilisation par la pédagogie pour mieux impliquer les usagers et les élus, avoir un rôle d'animation beaucoup plus fort. » Collectif Crosne Nature Environnement

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Besoin de participer et de s'impliquer

☛ Nombreuses propositions émises par les participants lors des forums :

- Développer l'aspect de co-construction avec les habitants ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation permettant une meilleure co-construction des projets avec les habitants ;
- Proposer des « carottes » pour améliorer la participation aux réunions publiques ou d'information ;
- Mettre en place un réseau entre les associations environnementales ;
- Relayer davantage les informations sur les réseaux sociaux ;
- Solliciter les écoles pour participer à des chantiers participatifs ;
- Mettre en place des évènements de sensibilisation avec les associations et les riverains (journées de nettoyage, ateliers et ballades, réintroduction d'espèces,…).

« Il faut s'appuyer sur le réseau associatif et le considérer comme partenaire. Il ne faut pas dépendre du bon vouloir des seuls élus. »

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

AVIS GLOBAL

- Une concertation animée avec **un grand esprit de transparence, beaucoup de pédagogie et une grande bienveillance ;**

- Des ajustements effectués pour permettre une plus grande participation du publique ;

- Une participation du publique restée **limité en nombre mais pas en avis, observations ou propositions.**

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Recommandations

I. Renforcer le droit à l'information, la communication et la concertation

II. Mieux mobiliser les élus locaux

III. Poursuivre et renforcer la dynamique des rencontres de proximité

IV. Renforcer les initiatives participatives et pédagogiques

V. Rester vigilant aux attentes et proposition des habitants, associations et collectifs

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Recommandations

I. Renforcer le droit à l'information, la communication et la concertation

- Souhait récurant des participants d'**être mieux informés et associés aux initiatives, projets et travaux envisagés par le SyAGE et la CLE ;**

- La **Charte de participation du public portée** par la CNDP est un exemple d'outil incitant à l'amélioration de la culture de la participation basée sur 4 grand principes :
  - La nécessité d'un cadre clair et partagé ;
  - La nécessité d'un état d'esprit constructif ;
  - La recherche et la facilitation de la mobilisation de tous ;
  - L'encouragement du pouvoir d'initiative du citoyen.

Charte consultable sur le lien suivant : www.ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

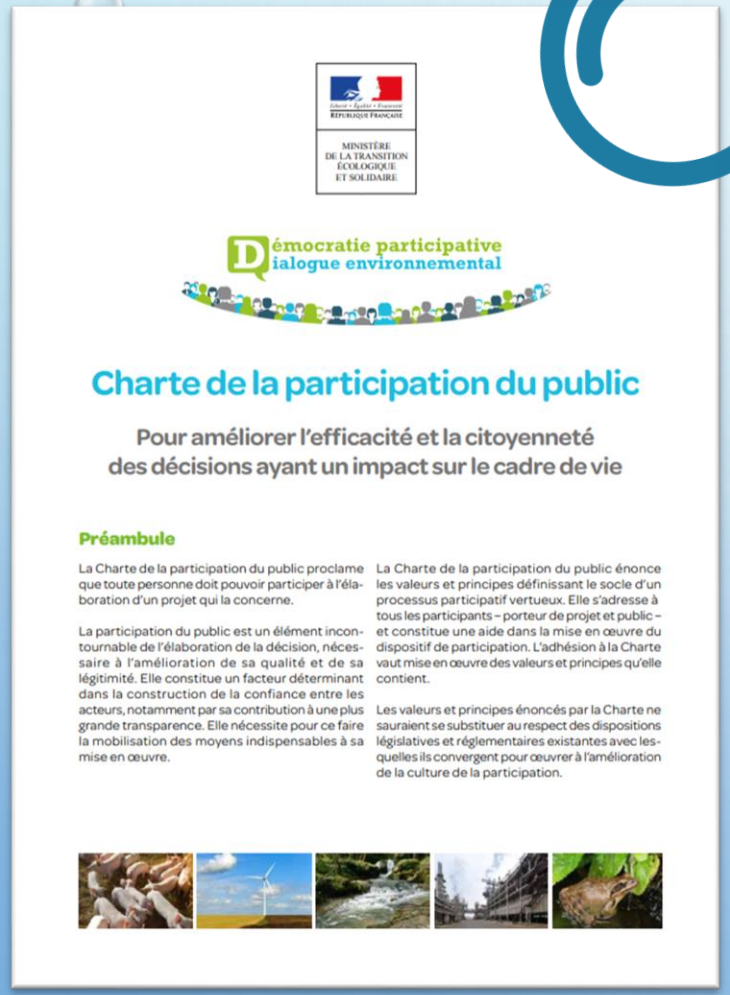
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Démocratie participative
Dialogue environnemental

Charte de la participation du public

Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie

Préambule

La Charte de la participation du public proclame que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne.

La participation du public est un élément incontournable de l'élaboration de la décision, nécessaire à l'amélioration de sa qualité et de sa légitimité. Elle constitue un facteur déterminant dans la construction de la confiance entre les acteurs, notamment par sa contribution à une plus grande transparence. Elle nécessite pour ce faire la mobilisation des moyens indispensables à sa mise en œuvre.

La Charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants – porteur de projet et public – et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la Charte vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Les valeurs et principes énoncés par la Charte ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour œuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

ZOOM SUR LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

- **Quoi ?** Un document énonçant les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. C'est un **outil d'aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation ;**

- **Pour qui ?** La charte s'adresse à tous les participants (porteur de projet et public). Ex : AESN, CEREMA, CNDP, SNCF,… ;

- **Utilisation de la charte :** L'adhérent s'engage à appliquer les **4 articles** de la charte pour l'ensemble de ses démarches participatives ou pour des projets spécifiques.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Recommandations

II. Mieux mobiliser les élus locaux

- Une mobilisation des élus locaux et services de l'Etat essentielle à chaque étape de révision du SAGE ;
- Un **manque de relai de l'information** de la part des élus locaux ;

→ Un besoin de renforcer la sensibilisation auprès des élus sur les modalités de la concertation préalable et les enjeux du SAGE pour mieux les relayer auprès du grand public.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Recommandations

III. Poursuivre et renforcer la dynamique des rencontres de proximité

- Un besoin de **repenser la façon dont le SyAGE communique sur ses projets ;**
- Une **demande de rencontre de proximité forte ;**
- Plusieurs propositions :
  - Développer l'aspect ludique ;
  - Sensibiliser par l'action ;
  - Mobiliser des lieux propices pour montrer la nature en visite de site ;
  - Utiliser les réseaux sociaux pour informer et sensibiliser ;
  - Faire des forums numériques, des « radios trottoirs » ;
  - Développer des initiatives de convivialité en Week-end ;
  - Sensibiliser les jeunes ;
  - …

→ Un souhait des habitants de pouvoir participer et être impliqué davantage dans les projets du SyAGE. Faire AVEC les habitants et ALLER VERS EUX est devenu un impératif et une nécessité.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Recommandations

IV. Renforcer les initiatives participatives et pédagogiques

- Nécessité de **mobiliser les habitants sur les projets du territoire ;**

- Plusieurs propositions émises lors des forums :
  - **S'appuyer sur les relais associatifs** pour mettre en place et communiquer sur les initiatives locales ;
  - Développer la participation active en s'appuyant sur des partenaires (lycée agricole, associations, etc.) ;
  - **Se rapprocher des instances participatives existantes** (Conseils locaux d'enfants, Conseils de quartier ou de développement, etc.) pour **développer une éducation citoyenne** sur la problématique de l'eau.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Recommandations

V. Rester vigilant aux attentes et proposition des habitants, associations et collectifs

- Au cours de la concertation, plusieurs contributions ont porté sur :
  - Le besoin de nature et de sa préservation ;
  - La préservation stricte des zones humides à travers le règlement du SAGE ;
  - Le rôle plus actif de la CLE et du SyAGE en matière de conseil, préconisation, avis et contrôle des projets ;
  - La nécessité de contraindre les communes à respecter la règlementation à travers les documents d'urbanisme et les documents du SAGE ;
  - Le classement de la partie amont de la Vallée de l'Yerres ;
  - La cartographie et la prise en compte de l'intégralité des cours d'eau situés dans la partie agricole du bassin versant.

→ Ces aspects sont déterminant pour l'acceptabilité et l'intérêt général des projets du SyAGE et de la CLE. Il apparaît important que le public soit informé de manière continue et étayée de l'avancement sur ces contributions et propositions au débat.

RETOUR SUR L'AVANCEMENT DU PAPI DE L'YERRES 2018-2021 ET SUR L'AVENANT 2022-2023

BILAN D'AVANCEMENT (2018-2021)

PROTÉGER & ENTRETENIR

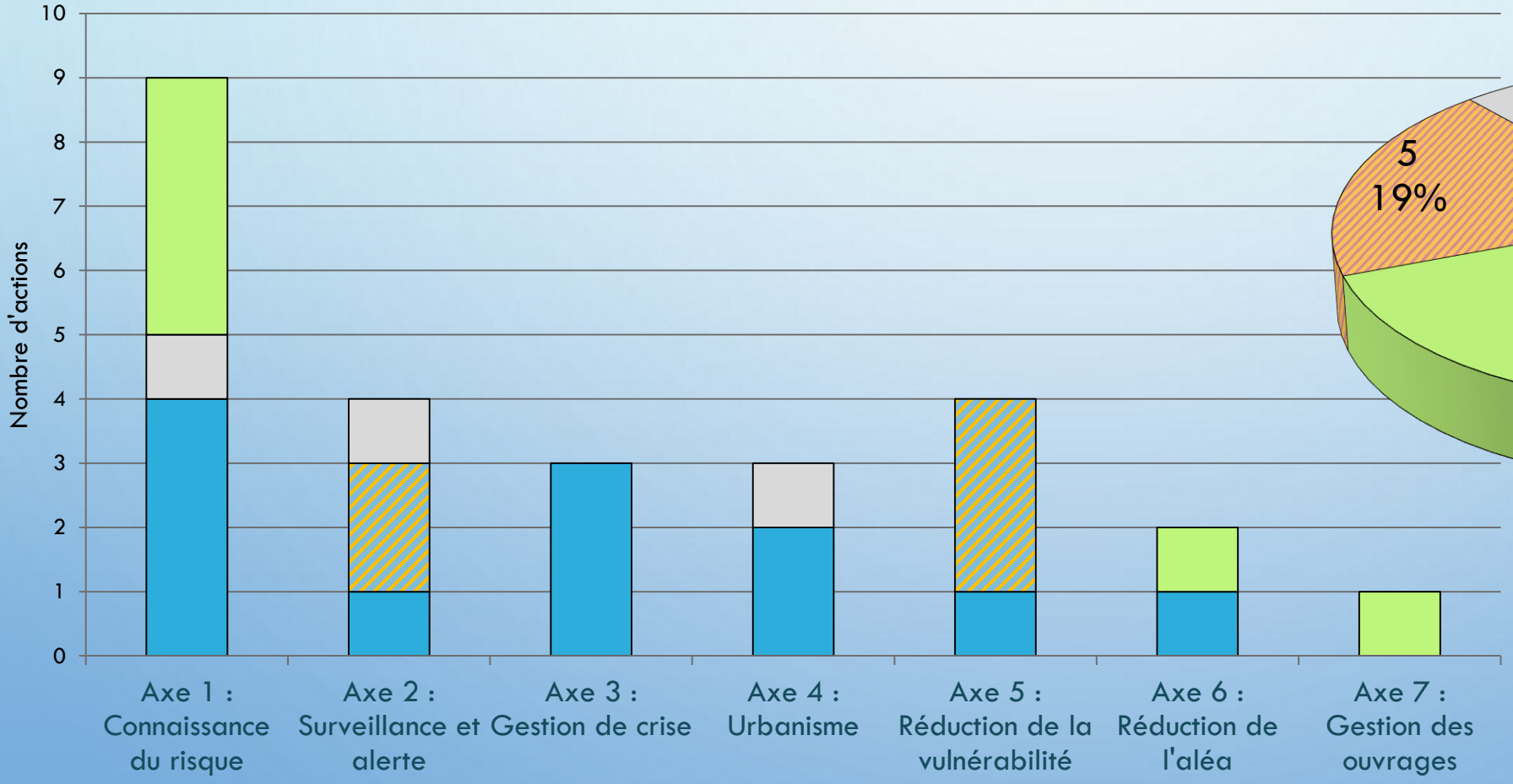

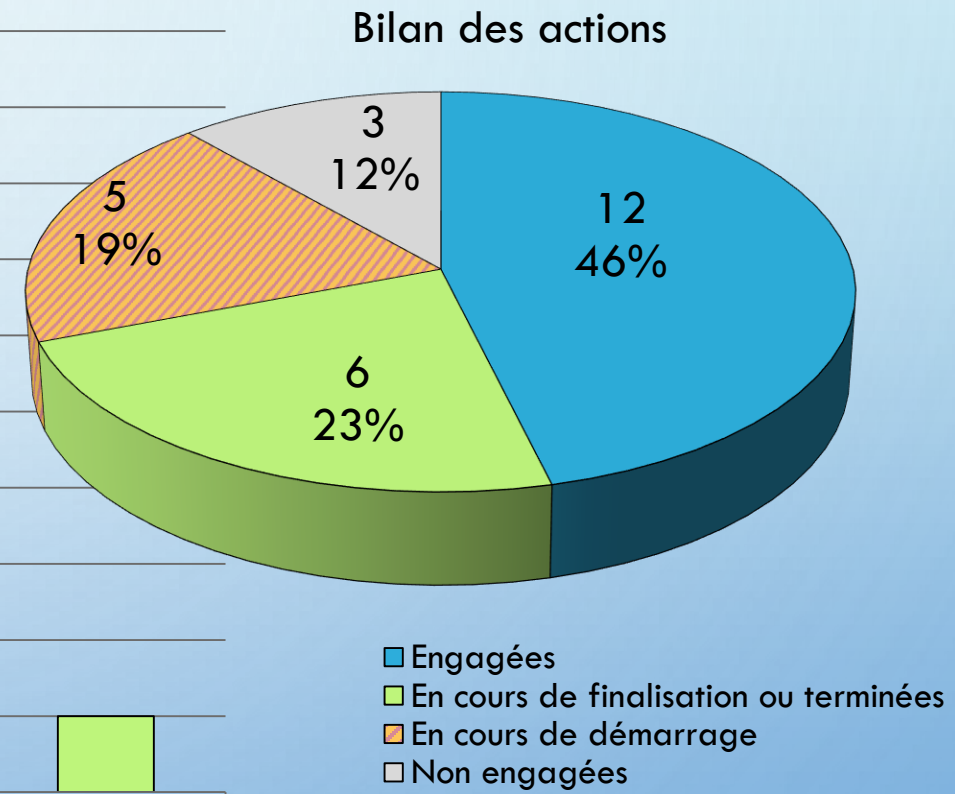

AVANCEMENT DU PAPI (EX. DES ACTIONS LES PLUS EMBLÉMATIQUES)

PROTÉGER & ENTRETENIR

Axe 1 : Connaissance de l'aléa

- *ACTIONS TERMINÉES :*
  - POSE DE REPÈRES DE CRUES ET DE REPÈRES PÉDAGOGIQUES (POSE DE 25 REPÈRES LIÉS À L'ÉVÈNEMENT DE JUIN 2016 À L'AMONT ET L'AVAL DU BASSIN VERSANT)
  - ANALYSE DÉTAILLÉE DE L'ÉVÈNEMENT DE JUIN 2016 (PRÉSENTATION EN COMITÉ DE CONCERTATION, NOVEMBRE). ANALYSE À FAIRE DANS L'AVENANT 2022-2023 SUR LES AFFLUENTS (MARSANGE, YVRON, VISANDRE)
  - DÉVELOPPEMENT DE L'APPLICATION NUMÉRIQUE APP-SYAGE
  - POSE DU TOTEM PÉDAGOGIQUE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Axe 2 : Surveillance et alerte

- *ACTIONS EN COURS :*
  - RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉSURVEILLANCE : DÉBITMÈTRES, PIÉZOMÈTRES, 9 PLUVIOMÈTRES (TERMINÉ)
  - MISE EN LIGNE DE CERTAINS SUIVIS SUR LE SITE INTERNET SYAGE

Axe 3 : Gestion de crise

- *ACTIONS EN CONTINU :*
  - RÉALISATION D'UN EXERCICE DE GESTION DE CRISE ET MISE À JOUR DU PGCI (FIN 2021)
  - ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS L'ÉLABORATION DES PCS ET DICRIM

AVANCEMENT DU PAPI (EX. DES ACTIONS LES PLUS EMBLÉMATIQUES)

PROTÉGER & ENTRETENIR

Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

- ***ACTIONS EN COURS :***
  - **AVIS SUR L'INTÉGRATION DU RISQUE INONDATION DE L'YERRES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (CARTE DE LA CRUE DE JUIN 2016 :** ETUDES PAPI » SYAGE - ENSEMBLE PROTÉGEONS LA RESSOURCE EN EAU, MOT DE PASSE : **PAPI_YERRES_2022)**

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

- ***ACTION PROCHAINE :***
  - **ACCOMPAGNEMENT DES DIAGNOSTICS ET TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DE DE 13 QUARTIERS VULNÉRABLES ET PRIORITAIRES (RÉUNION DE PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE AUX COMMUNES, CHIFFRAGE DANS AVENANT 2022-2023)**

Axe 6 : Réduction de l'aléa

- ***ACTIONS EN COURS :***
  - **ETUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'EXTENSION DE LA ZEC D'ARMAINVILLIERS (DOSSIER D'AUTORISATION SERA DÉPOSÉ AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES PROCHAINES SEMAINES ; TRAVAUX PREVUS DÉBUT 2023)**
  - **ETUDE DES SCENARIOS DE RÉDUCTION DE L'ALÉA INONDATION DE L'YERRES (MARCHÉ POUR LA CONCERTATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE PUBLIÉ : LE PRESTATAIRE EST EN COURS DE RECRUTEMENT ; DÉBUT DE LA PHASE ÉTUDE COURANT 2022 ; TRAVAUX DANS PROCHAIN PAPI)**

AVANCEMENT DU PAPI (EX. DES ACTIONS LES PLUS EMBLÉMATIQUES)

PROTÉGER
&
ENTRETENIR

Axe 7 : Surveillance des ouvrages Hydrauliques

- ***ACTIONS EN COURS :***
  - **ETUDE DE DANGERS EN COURS**
  - **TRAVAUX DE CONFORTEMENT PRÉVUS EN 2022**

AVENANT (EX. DES NOUVELLES ACTIONS LES PLUS EMBLÉMATIQUES)

PROTÉGER & ENTRETENIR

- **DÉPÔT DE L'AVENANT PRÉVU EN MI 2022 POUR LES ANNÉES 2022-2023**

- **PHASE DE CONCERTATION TERMINÉE : ÉMERGENCES DE NOUVEAUX MAÎTRES D'OUVRAGE :**
  - **SOIGNOLLES-EN-BRIE : POSE D'UN TOTEM REPÈRE DE CRUE**
  - **CA VYVS : ACTION DE SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET POSE DE TOTEM REPÈRE DE CRUE**
    PICS ET DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DE TERRITOIRE

- **AXE 6 : RÉDUCTION DE L'ALÉA**
  - ***NOUVELLES ACTIONS :***

— **ETUDES DE RÉDUCTION DE L'ALÉA INONDATION AU DROIT DU RU DE CHOIGNY SUR LA COMMUNE DE SANTENY**

— **ETUDES DE RÉDUCTION DE L'ALÉA DU SIVOM DE VARENNES-JARCY**

— **TRAVAUX POUR LA RÉDUCTION DE L'ALÉA AU DROIT DU BOIS PRIE DIEU (VILLECRESNES)**

Points divers

MODALITÉS PRESSENTIES

FEUILLE DE ROUTE

Dates proposées :
- Bureau de la CLE : mercredi 9 mars
- CLE : mercredi 23 mars

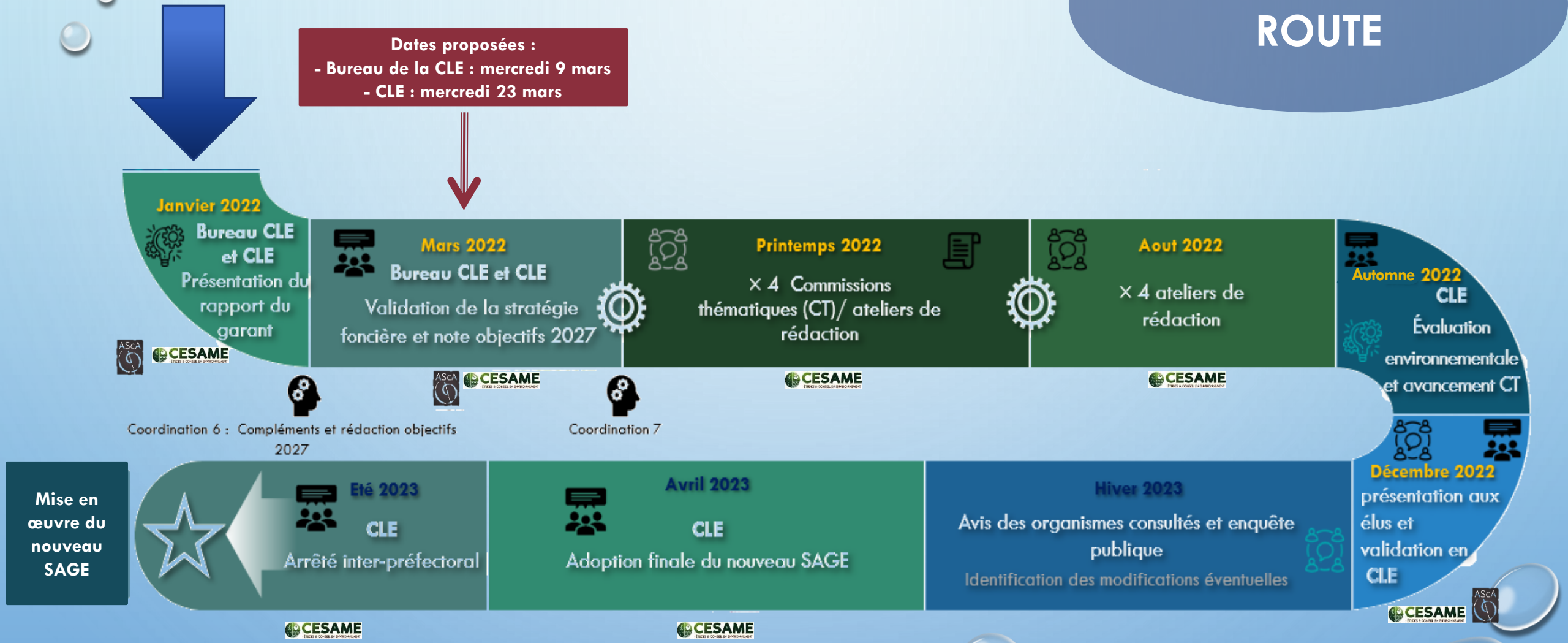

CLE Commission Locale de l'Eau

Renouvellement de la CLE

Coordination / travail interne –équipe d'étude : cellule animation SAGE-cabinet d'études

Articulation entre les différents cabinet d'études

Production de documents (synthèse, note préalable à la concertation , CR…)

Concertation avec acteurs et /ou public

Bureau CLE et techniciens

SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Etat du niveau de la nappe aux piézomètres proches de l'Yerres

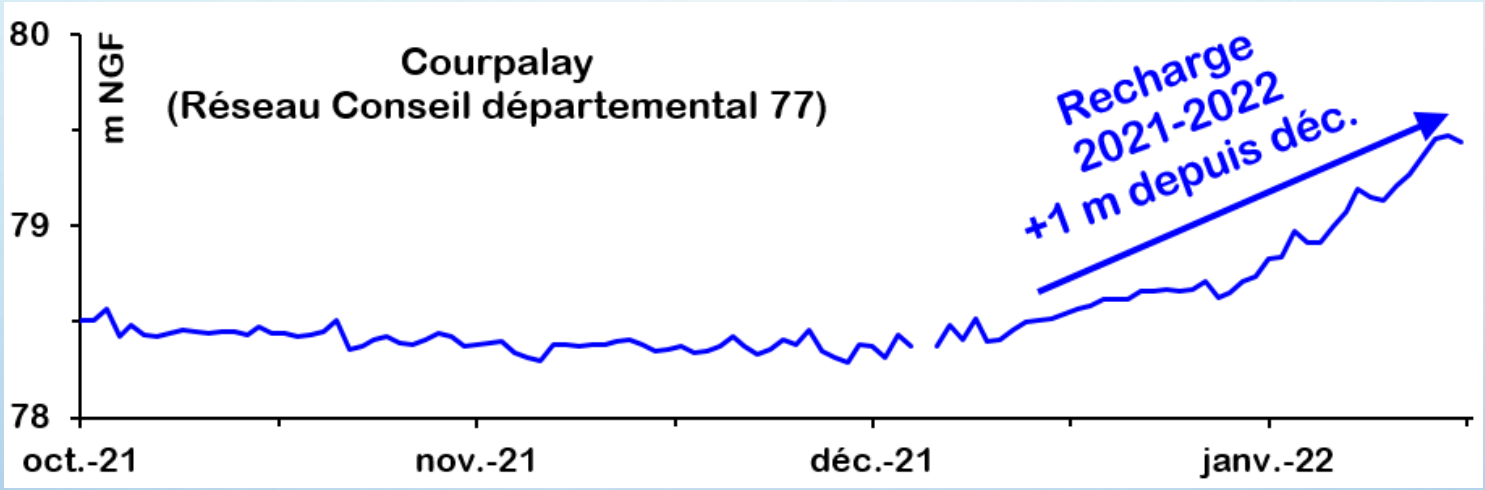

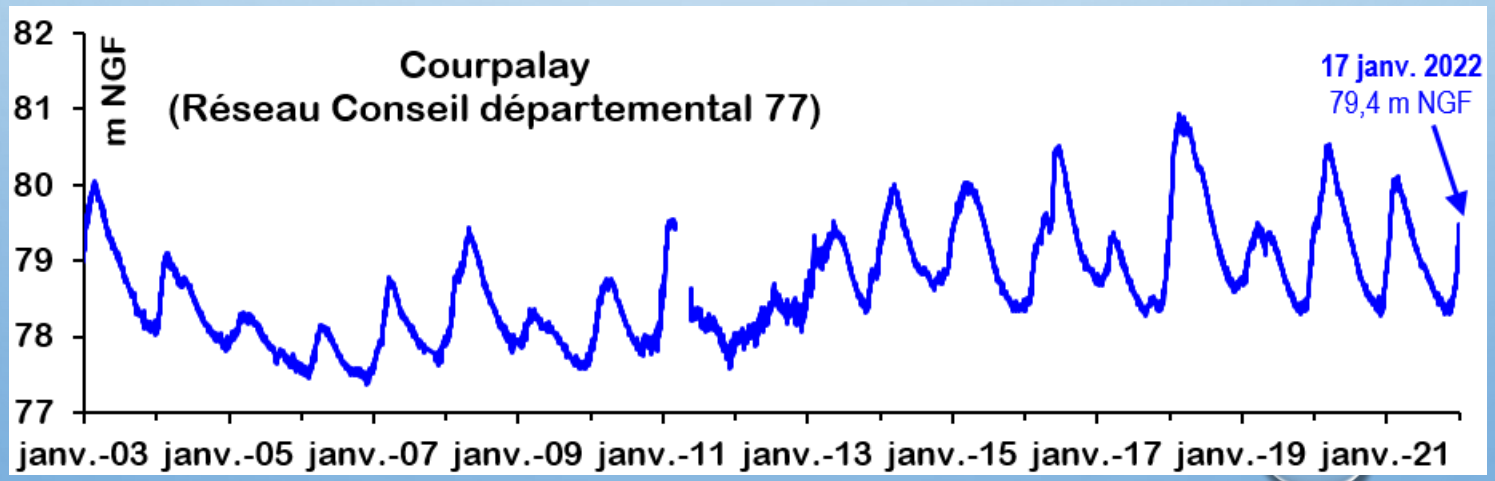

SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Etat du niveau de la nappe aux piézomètres proches de l'Yerres

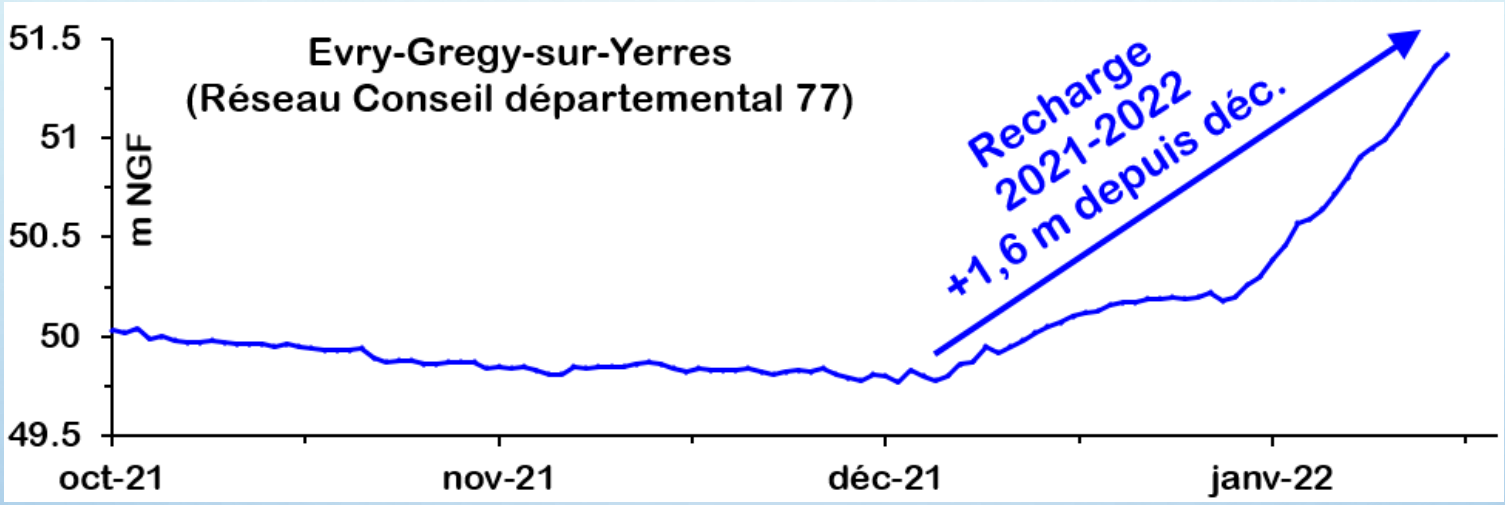

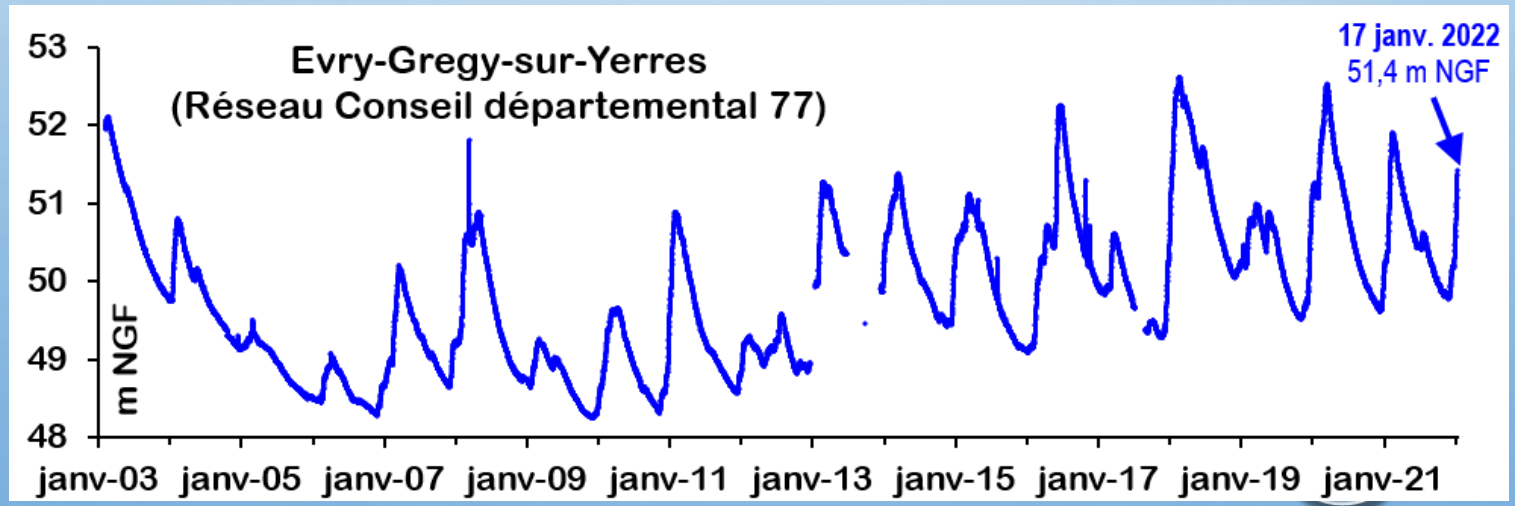

LE PROJET

Champigny2060

Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique **pertinentes :**

- **pour la nappe du Champigny** qui alimente les hommes et irrigue les cultures

- **pour notre territoire** , tel qu'on imagine son développement **en 2060**

en mobilisant des savoirs et de la concertation

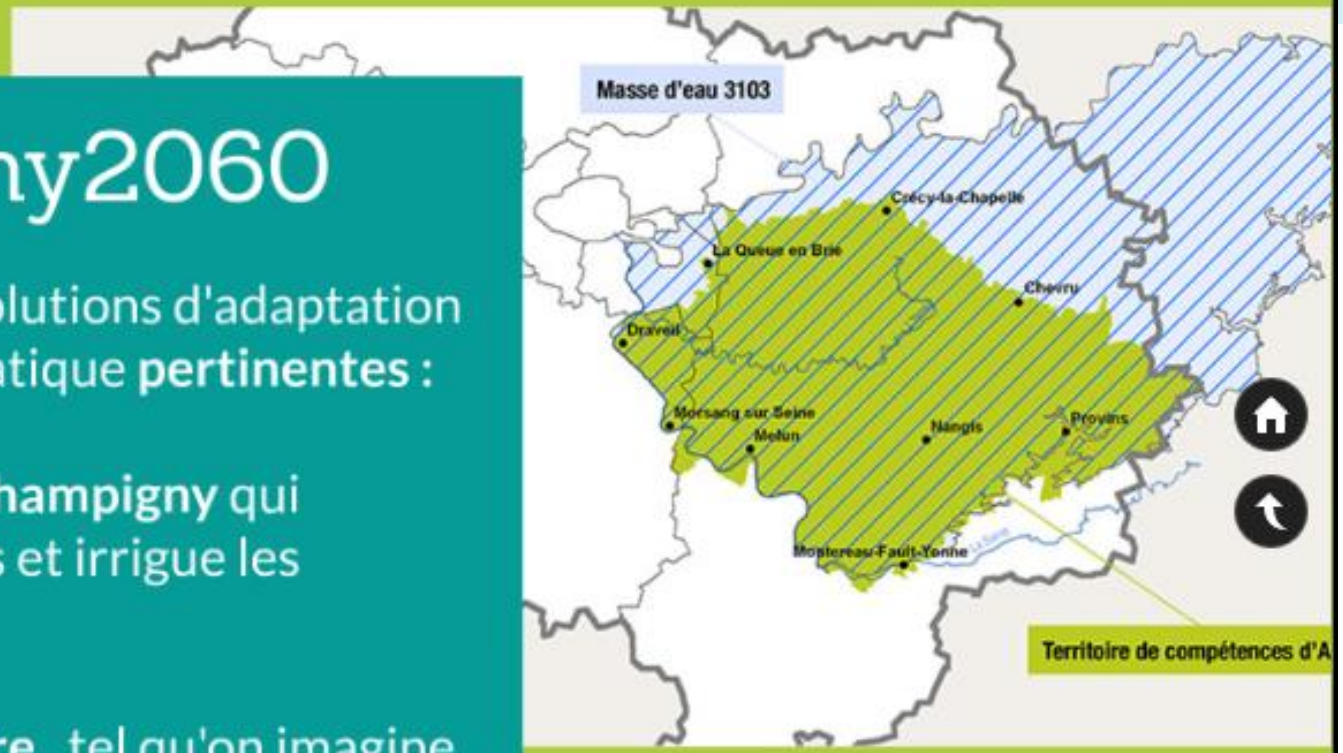

2020 : Entretiens

Etat des lieux

GT Solutions

Ateliers modèle

Phase d'état des lieux

Fonctionnement des nappes et cours d'eau

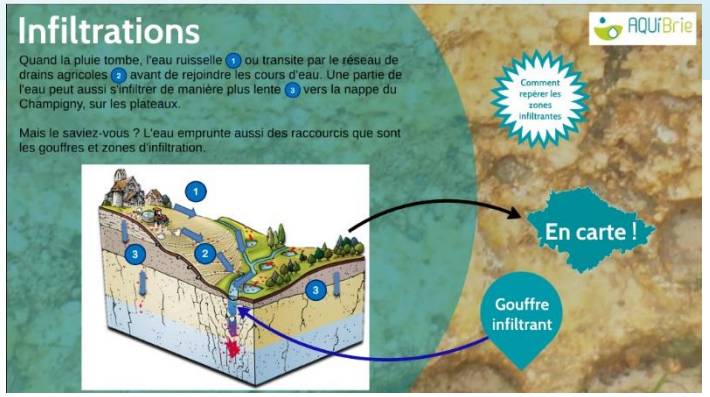

Champigny « 80 – 20 »

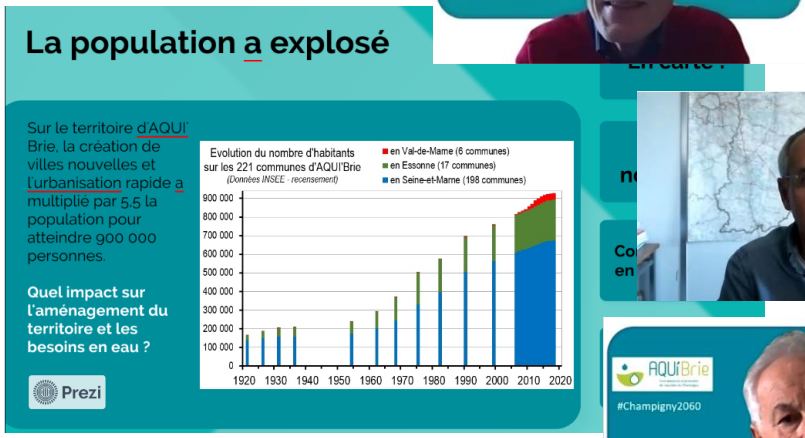

3 GROUPES DE TRAVA

Re-utilisation des eaux usées traitées	Irrigation agricole	Eaux pluviales & ICPE
A quels coûts?	Quels besoins demain?	Quelle capacité d'infiltration ?
Où en est la règlementation?	Quelle part d'eau pour l'irrigation?	Débouchés autres ?
Mais moins d'eau pour les cours d'eau, justement l'été!	Ressources alternatives	Bureaux d'études spécialisés en solutions alternatives ?

https://www.aquibrie.fr/champigny-2060

1 MODÈLE MATHÉMATIQUE QUI REPRODUIT LES PHÉNOMÈNES NATURELS

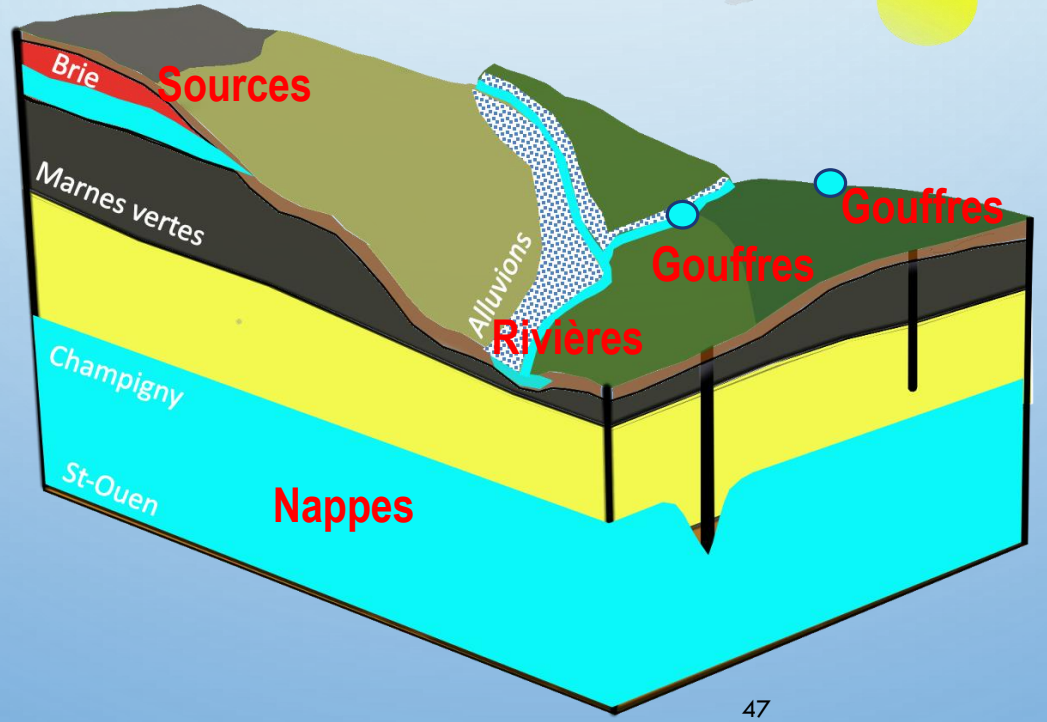

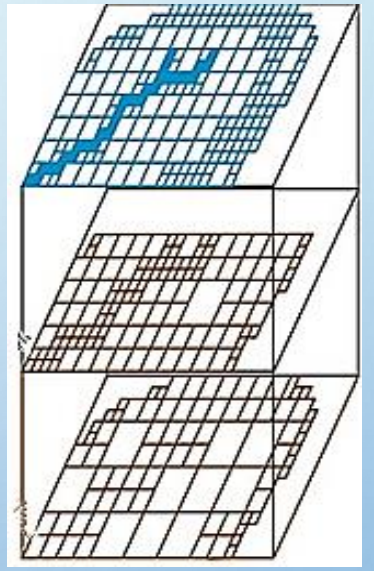

ET PEUT REPRODUIRE LES ACTIONS DE L'HOMME

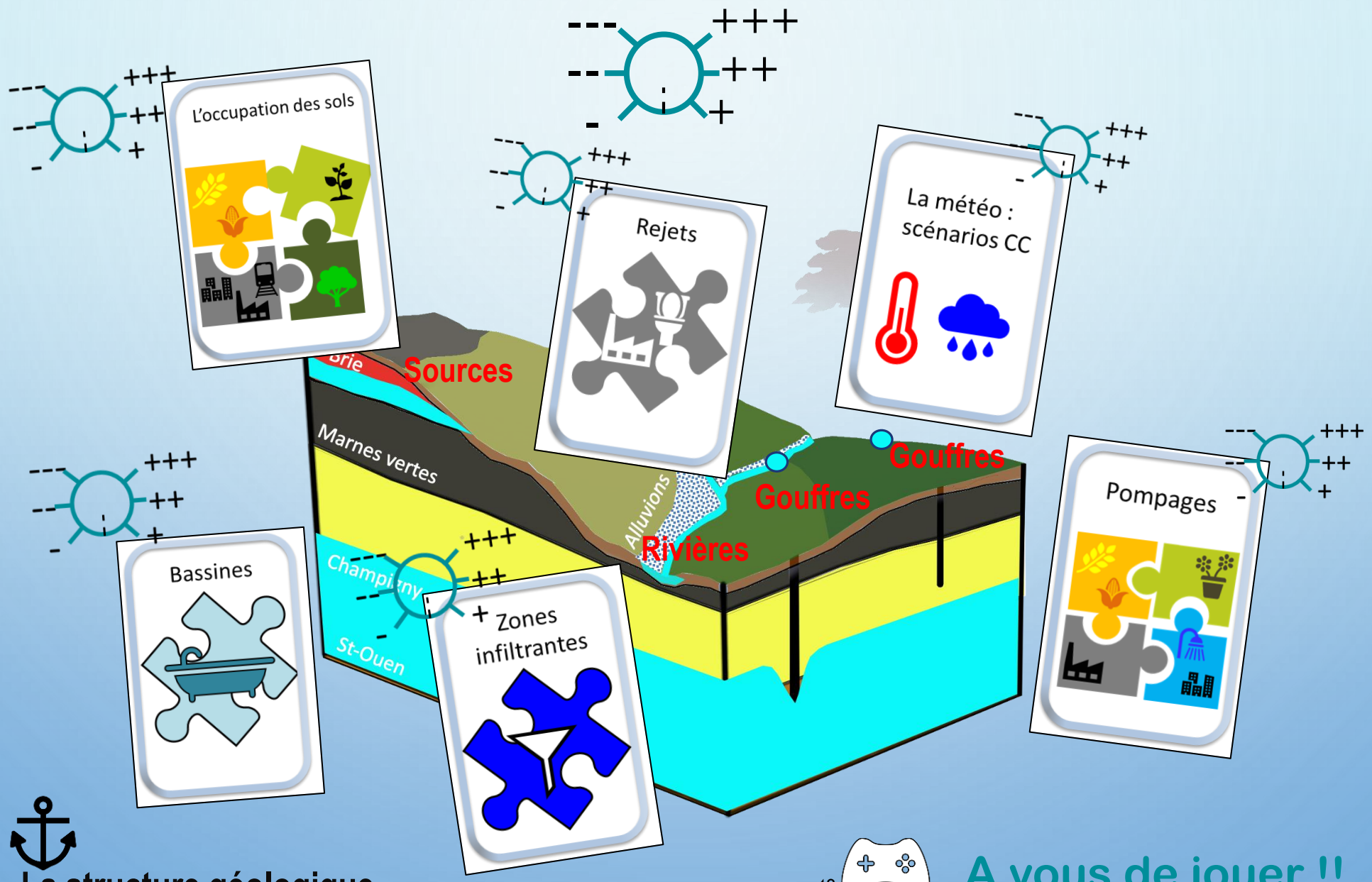

La structure géologique

A vous de jouer !!

DES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION DES SCÉNARIOS

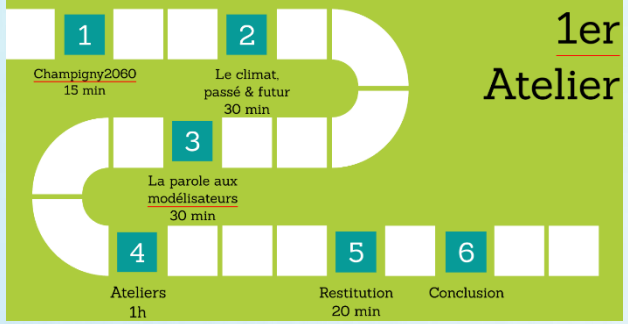

#Champigny2060

Imaginons le futur de la nappe

AQUIBrie

AQUíBrie

PREMIER ATELIER DE CONCERTATION

VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021

#Champigny2060

Imaginons le futur de la nappe

AQUíBrie

Association agréée Protection de l'Environnement en Ile-de-France

Les coordonnées de la CLE

- Si vous souhaitez plus de renseignements sur le SAGE de l'YERRES et sa CLE, rendez-vous sur : http://www.syage.org/

PLUS D'INFOS ?

Pour contacter le Président de la CLE :

M. Guy GEOFFROY
Maire de Combs-la-Ville
Courrier à adresser à :
M. le Président du SAGE de l'Yerres
Locaux du SYAGE
17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON

Pour contacter la CLE et pour toute demande sur le SAGE :

Mme Héloïse RAMBAUD
Animatrice du SAGE de l'Yerres
Adresse postale : 17 rue Gustave Eiffel
91 230 MONTGERON
Adresse mail :
h.rambaud@syage.org
cle.yerres@syage.org
Téléphone : 01.69.83.72.92
06.70.56.66.58